

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 26/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10/08/2015**

OBJET : CONTRATS TERRITORIAUX

L'an deux mille quinze et le dix août à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : Mme CHAYLA Valérie.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2015-2017.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CG_14_71_09 du 24 novembre 2014 modifié par les délibérations du Conseil Départemental n° CP_15_437 du 22 mai 2015 et n° CP_15_655 du 27 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous et détaillés dans les fiches projets ci-après annexées.

Nom du Projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Rénovation du logement de l'ancienne école de Rieutort	32 973.13 €	10 000.00 €	Automne 2015
Aménagement du centre Bourg de Marchastel et de Rieutort d'Aubrac	150 000.00 €	60 000.00 €	2016-2017

PROPOSE d'inscrire dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère ces projets.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier de demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 24/2015 suite à une erreur de transcription du montant de la subvention sollicitée du département.

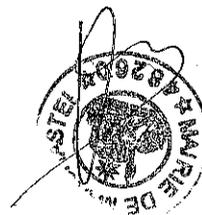
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 10/08/2015

Le Maire



5.4 Rénovation du logement de l'ancienne école de Rieutort**MO : Commune de MARCHASTEL***Descriptif du projet*

Enjeu du diagnostic <i>auquel répond ce projet</i>	Logement: Accueil de population
Contenu du projet <i>(objectifs, description, chiffres clés,...)</i>	<p><u>Le contexte :</u> La commune loue depuis 17 années un logement dans l'ancienne école de Rieutort permettant de participer à l'accueil de population sur la commune. Ce logement n'est plus aux standards de location actuelle et a en plus de graves problèmes sur la toiture mettant en péril la solidité de la structure du bâtiment.</p> <p><u>Le projet :</u> Le projet consiste en la réalisation de travaux de sécurité sur la toiture et d'amélioration du logement afin de permettre de continuer à louer ce logement nécessaire pour l'accueil de population sur le village.</p> <p>Les travaux d'un montant H.T. de 32 973.13 € H.T.se décomposent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de la toiture : 18 406.40 € H.T. - rénovation du logement (intérieur) : 14 566.73 € H.T. <ul style="list-style-type: none"> * Isolation, doublage : 9 406.75 € * Revêtement de sol : 4 089.00 € * Electricité : 1 070.98 €
Période de réalisation <i>date de début et fin du projet</i>	Début des travaux en 2015

État d'avancement

Stade d'avancement	En cours	Réalisé
De l'idée au projet : définition des besoins		X
Études de faisabilité (techniques par exemple)		X
APS (Avant projet sommaire)		X
APD (Avant projet définitif) ou devis réalisés		X
Autorisation de démarrage anticipé des travaux		
Marchés signés		
Travaux commencés		

Plan de Financement Prévisionnel

Montant des travaux HT :		32 973.13 €	
Financeurs	Montant subvention	Taux subv.	Cochez la case si obtenue
Europe			
Etat (DETR)	16 378.00 €	50 %	
Région			
Département	10 000.00 €	30 %	
Fonds propres	6 595.13 €	20 %	